

Bureau Veritas Exploitation SAS
BRECH
ESPACE TERTIAIRE
Porte Océane 3
2 rue de Suède
BP 90404
56404 AURAY Cedex France
Téléphone : 02 97 37 25 99
Mail : Guillaume.Fetro@bureauveritas.com

A l'attention de Mme BILLANT PATRICIA
MAGASIN VERT
RUE ADRIEN RÉGENT
56370 SARZEAU

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
https://bvlink.bureauveritas.com/

Rapport de vérification contractuelle d'appareil(s) de levage

TRANSPALETTE NON GERBEUR HANGHA TRANSPALETTE ELECTRIQUE N° Non lisible

AVEC ECART

Intervention du 22/12/2025

Coordonnées du site : 5029
Nom du site : magasin vert
Latitude : 47.5279
Longitude : -2.7574

Lieu d'intervention :
rue Adrien Regent
56370 SARZEAU

Numéro d'affaire : 28053430
Référence du rapport : 28053430/772.1.1.R
Rédigé le : 22/12/2025
Par : Guillaume FETRO
Ce document a été validé par son auteur

Références client
TRANSPALETTE NON GERBEUR

Ce rapport contient 1 fiche

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle est mentionnée : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la règlementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le déréglage des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défectuosités constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour un registre de sécurité par établissement, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications, y annexer le présent rapport et le tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.
Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes / Critères			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à Mme BILLANT Patricia.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

TRANSPALETTE NON GERBEUR : 1

Fiche n° 1 : Localisation : MAGASIN VERT SARZEAU
Marque: HANGHA Type: TRANSPALETTE ELECTRIQUE n°série: Non lisible

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Copyright BUREAU VERITAS

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | magasin vert

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : TRANSPALETTE NON GERBEUR

Localisation : MAGASIN VERT SARZEAU

Marque : HANGHA
Type : TRANSPALETTE ELECTRIQUE
N° de série : Non lisible

Point vérifié	*Actions à entreprendre*
A.2- Affichage capacité *Code Obs. : GF/221225/113216/0*	**Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation.** *Date de 1er signalement : 22/12/2025* NOUVEAU
A.7- Affichages divers (plaques constructeur) *Code Obs. : GF/221225/113228/0*	**Afficher lisiblement la plaque constructeur.** *Date de 1er signalement : 22/12/2025* NOUVEAU
A.8- Déclaration / Certificat de conformité / Marquage CE *Code Obs. : GF/221225/113233/0*	**Insérer dans le dossier la déclaration ou le certificat de conformité** *Date de 1er signalement : 22/12/2025* NOUVEAU
8.6- Retour automatique au point neutre *Code Obs. : GF/221225/113501/0*	**Assurer le retour automatique au point neutre du timon.** *Date de 1er signalement : 22/12/2025* NOUVEAU

Vous pouvez souscrire à l'option Data View

Aucune image disponible

Fiche N°1	**TRANSPALETTE NON GERBEUR**	**N° série :** Non lisible
	Marque : HANGHA	

	Type : TRANSPALETTE ELECTRIQUE	**Texte de référence :** Code du Travail R4321-1
	Localisation : MAGASIN VERT SARZEAU	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : Mme BILLANT Patricia

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie : **Electrique, Hydraulique**	Marquage Constructeur : **CE**

Équipements

Désignation : **Bras de fourche**	Vérifié : **Oui**

Type : **RECOUVRANTE**

Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1	**TRANSPALETTE NON GERBEUR**	**N° série :** Non lisible
	Marque : HANGHA	

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Équipements

A Aspects documentaires

- A.2 Affichage capacité
- A.7 Affichages divers (plaques constructeur)
- A.8 Déclaration / Certificat de conformité / Marquage CE

B Conduite et manoeuvre de l'équipement

3 Charpente

- 3.4 Liaisons, fixation, assemblages, articulations
- 3.11 Tablier, butées

4 Châssis

- 4.4 Organes de roulement
- 4.5 Ossature

5 Source d'énergie

- 5.1 Dispositif de séparation générale
- 5.2 Equipements, canalisations

8 Organes de service et de manoeuvre

- 8.1 Mise en marche / Arrêt normal
- 8.2 Interdiction d'emploi
- 8.4 Indicateurs
- 8.5 Identification des organes de service
- 8.6 Retour automatique au point neutre
- 8.7a Avertisseur sonore
- 8.9 Protection contre les manoeuvres involontaires
- 8.15 Timon

9 Dispositif de préhension

- 9.2 Dispositif de préhension

10 Mécanismes

- 10.5 Freins des mouvements concourant à l'élévation
- 10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
- 10.16 Frein de translation

11 Dispositifs de sécurité

- 11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
- 11.44 Dispositif anti écrasement
- 11.45 Coupure des mouvements, timon au repos et position extrême basse

«Référentiel» TRANSPALETTE NON GERBEUR 8